

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2218

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 65 SEPTIES

Après l'alinéa 19, insérer les deux alinéas suivants :

« *I bis.* – Au second alinéa du *b* du 6° du 1 de l'article 80 *duodecies* du code général des impôts, les références : « du I de l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'article L. 552-1 » sont remplacées par les références : « des articles L. 552-1 à L. 552-4 ».

« *I ter.* – À la fin du premier alinéa du 5° *bis* du III de l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale, les références : « I et III de l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique » sont remplacées par les références : « articles L. 552-1 à L. 552-4 du code général de la fonction publique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.